

République Française  
**Commune de**  
**GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)  
☎ : 03.88.50.00.29.  
☎ : 03.88.48.77.81.



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **15**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **15**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **14**

**EXTRAIT des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 7 décembre 2009**  
**Sous la Présidence de :**  
**Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire**

## Membres présents :

**MM. les Adjoints** : Jean-Sébastien SCHELL - Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux** : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Rémy KAISER  
– Nilangela KREMPP – Virginie GASSLER - Gérard DIOM – Christian  
FRIEDRICH - Michel REMINIAC - JULIEN Jean-Luc - Cathie KRUST

**Membre absent excusé** : M. Julien MULLER, Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Cathie KRUST, Secrétaire de Séance,

**Point 1** : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2009  
N°46/09.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité  
**DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du  
28 septembre 2009.

**Point 2** : **SICTOMME : rapport annuel d'activité 2008 : avis**  
N°47/09.

Le Conseil Municipal,

**VU** le rapport d'activité annuel 2008 du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le  
Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs dit SICTOMME,

**VU** la lettre en date du 24 septembre 2009 de M. le Président dudit SICTOMME,

Après en avoir délibéré,  
Et voté par  
**13 voix POUR** et  
**1 voix ABSTENTION**  
**DECIDE**

- 1 - d'approuver le rapport d'activité annuel 2008 du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs dit SICTOMME,
- 2 - de transmettre la présente délibération à
  - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président du SICTOMME

### **Point 3 : Forêt communale :**

#### **N°48-A/09. Etat 2010 de prévision des coupes et de travaux**

##### **Le Conseil Municipal,**

OUÏE l'exposé de Monsieur Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint au Maire, selon lequel il donne lecture des documents établis par l'Office National des Forêts (Division de Schirmeck) comme suit :

#### **A -Etat Prévisionnel des coupes de l'Exercice 2010**

qui prévoit des coupes en provenance de la forêt communale de Gresswiller comme suit :

- de régénération dans la forêt communale pour un total de grumes de 528 m<sup>3</sup> dont :
  - ✓ 166 m<sup>3</sup> de feuillus en parcelles 2, 28 AB et 27,
  - ✓ 243 m<sup>3</sup> de résineux en parcelles 2, 28 AB et 27,
  - ✓ 84 m<sup>3</sup> de bois en Long en parcelles 2 et 28 AB,
  - ✓ 35 m<sup>3</sup> de bois de chauffage à façonnage personnel en parcelles 2 et 28 AB soit 54 stères

#### **B -Devis et Comptes des travaux :**

##### **I - Comptes d'exploitation :**

Recettes brutes (ventes du bois)	26.270,00 €
Dépenses d'exploitation, de débardage et maîtrise d'oeuvre	<u>10.280,00 €</u>
<b>RESULTAT de l'EXPLOITATION</b>	<b>15.990,00 €</b>

**Après en avoir délibéré et voté par**

**13 VOIX Pour et**

**1 VOIX Abstention,**

**DECIDE**

- 1° - d'adopter pour l'exercice forestier 2010
  - ✓ l'état d'assiette des coupes
  - ✓ le programme des travaux d'exploitation
- 2° - d'inscrire les ouvertures de crédits tant en dépenses qu'en recettes au Budget Primitif de l'Exercice 2010 selon les documents produits par l'Office National de la Forêt (Division de Schirmeck)
- 3° - d'approuver l'état de martelage pour les prévisions de coupes pour l'année 2010 tel qu'il est présenté par les services de l'Office National de la Forêt (Division de Schirmeck)
- 4° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Adjoint-délégués à signer toutes pièces relatives à ces opérations (Plans de coupe, devis des travaux, etc ...),
- 5° - de charger Monsieur le Maire de notifier la présente à
  - M. le Chef de Division de l'O.N.F. 2, rue de la Forêt BP n° 68 à 67131 –Schirmeck-Cedex
  - M. Roger VETEAU, Chef de Triage – Maison forestière « Klintz » à 67280 – OBERHASLACH

**N° 48-B/09. Gestion 2011 : Coupe - Martelage****Le Conseil Municipal,**

**OUIË** l'exposé de Monsieur Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint au Maire, selon lequel il donne lecture de l'état d'assiette prévisionnel des coupes 2011 en parcelles 19, 15 et 3 portant sur des coupes d'amélioration, de régénération et de préparation

**CONSIDERANT** le courrier en date du 18 septembre 2009, émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2009 qui, conformément aux dispositions de l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré et voté par**

**13 VOIX Pour et**

**1 VOIX Abstention,**

**DECIDE**

- 1° - **d'approuver** l'état d'assiette 2011 de notre forêt communale
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Adjoint-délégués à signer les documents correspondants
- 3° - **de charger** Monsieur le Maire de notifier la présente à
  - M. le Chef de Division de l'O.N.F. 2, rue de la Forêt BP n° 68 à 67131 –Schirmeck-Cedex
  - M. Roger VETEAU, Chef de Triage – Maison forestière « Klintz » à 67280 – OBERHASLACH

**Point 4 : Gestion 2009 :****N°49-A/09. Subvention à l'Association « Cour Ronde »****Le Conseil Municipal,**

**VU** le budget primitif de l'exercice 2009, notamment ses crédits en section de fonctionnement compte 6574 « Subventions aux associations locales »

**SUR** proposition de M. le Maire

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 600,00 € à l'association « Cour Ronde » à titre de participation à la fête de Noël des enfants de l'Ecole Elémentaire
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoint d'établir le mandat correspondant dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2009, compte 6574 : Subventions « divers »
- 3° - **de transmettre la présente à :**
  - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
  - ✓ Mme la Présidente de l'Association «Cour Ronde ».

**N°49-B/09. Subvention à l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 Villages****Le Conseil Municipal,**

**VU** le budget primitif de l'exercice 2009, notamment ses crédits en section de fonctionnement compte 6574 « Subventions aux associations locales »

**VU** sa délibération du 18 mai 2009 n° 38-C/09 allouant une subvention de fonctionnement d'un montant de 850,00 € ayant fait l'objet d'un mandat administratif n° 564/75 en date du 8 octobre 2009,

**OUIË** l'exposé de M. le Maire précisant au Conseil Municipal qu'à l'issue de la dernière assemblée générale de l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 Villages, il a été trouvé un consensus entre les 4 municipalités concernant leur contribution respective, Gresswiller devant ainsi participer à hauteur de 1.400,00 € au titre de l'année 2009

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté par**

**12 voix POUR,**

**1 voix ABSTENTION et**

**1 voix CONTRE**

**DECIDE**

- 1° - **d'allouer** une subvention complémentaire de 550,00 € à l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 villages pour l'année 2009,
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints d'établir le mandat correspondant dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2009, compte 6574 : Subventions « divers »
- 3 ° - **de transmettre la présente à :**
  - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
  - ✓ M. le Président de l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 Villages
  - ✓ MM. Les Maires des Communes de DINSHEIM-SUR-BRUCHE, STILL, HEILIGENBERG et GRESSWILLER

#### **N°49-C/09. Subvention à la Musique Municipale de Gresswiller**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le budget primitif de l'exercice 2009, notamment ses crédits en section de fonctionnement compte 6574 « Subventions aux associations locales »

**VU** la demande de M. le Président de la Musique Municipale de Gresswiller sollicitant une participation de la Commune pour l'achat de nouveaux effets vestimentaires),

**OUIË** l'exposé de M. le Maire précisant au Conseil Municipal que la formation musicale est présente à l'ensemble des cérémonies officielles (commémorations, Fête Nationale, réception du nouvel an) et participe aux diverses manifestations locales telles que messti, fête de Noël des personnes âgées, etc...

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 400,00 € à la Musique Municipale de Gresswiller pour l'année 2009,
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints d'établir le mandat correspondant dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2009, compte 6574 : Subventions « divers »
- 3 ° - **de transmettre la présente à :**
  - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
  - ✓ M. le Président de la Musique Municipale de GRESSWILLER

**N°49-D/09. Ligne de Trésorerie : Choix de la banque****Le Conseil Municipal,**

- VU la consultation faite auprès de divers organismes bancaires pour la réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000,00 €
- VU les offres des établissements bancaires suivants :
- ✓ Caisse d'Épargne d'Alsace à Strasbourg en date du 12/11/2009,
  - ✓ Crédit Agricole Alsace Vosges à Molsheim en date du 13/11/2009,
  - ✓ Banque Populaire d'Alsace à Molsheim en date du 14/11/2009,
  - ✓ Caisse Fédérale du Crédit Mutuel à Strasbourg en date du 19/11/2009,
- VU sa délibération du 8 avril 2008 n° 9/2008 portant « Délégation de signatures à M. le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- OUIË l'exposé de Monsieur Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint précisant au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au choix d'un établissement bancaire pour l'obtention d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000,00 € permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie pour divers travaux d'investissement en attendant la rentrée de subventions et autres recettes

**Après en avoir délibéré  
et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 - **de retenir la Caisse d'Épargne d'Alsace à Strasbourg pour contracter une ligne de Trésorerie selon les modalités suivantes :**
  - a) Montant : 150.000,00 euros
  - b) Durée maximum : Un an renouvelable, à compter de la signature par la Commune de Gresswiller représentée par son Maire,
  - c) Marge et Taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,49 % - l'Euribor du premier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté,
  - d) Périodicité de paiement des agios : Trimestrielle - les intérêts sont décomptés trimestriellement compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours,
  - e) Frais de dossier et commissions annexes : 0,10 % ,
  - f) Montant du tirage minimum : 15.000,00 €,
  - g) Déblocage des fond : par virement sur le compte du Trésor. La mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier,
  - h) Remboursement des Fonds : par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Épargne prélèvera dans les livres du comptable public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés.
  - **Nota : les intérêts seront calculés trimestriellement au prorata temporis selon l'utilisation des fonds.**
- 2 - **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Épargne d'Alsace à Strasbourg**
- 3 - **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne d'Alsace,**

- 4 - de transmettre la présente à :
- ✓ Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Directeur Général de la Caisse d'Epargne d'Alsace,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig

**N°49-E/09. Travaux en régie 2009**

**Le Conseil Municipal,**

OUÏE l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal que la Commune a réalisé divers travaux de régie en cours d'année et notamment :

✓ travaux de voirie pour	3.047,25 €
✓ travaux à la salle du Temps Libre	224,61 €
✓ travaux réseau – illumination de Noël -	<u>1.480,65 €</u>
soit pour un total de	<b>4.752,51 €</b>

qui valorisent d'autant certains éléments du patrimoine communal,

**Après en avoir délibéré  
et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1°- **d'accepter les travaux en régie pour un montant total 4.752,51 €** selon tableau qui sera annexé à la présente et de procéder aux écritures d'ordre comme suit :

**I - Section de Fonctionnement - Recettes :**

C/722 – Travaux de régie 4.752,51 €

**II - Section d'Investissement - Dépenses :**

4.752,51 €

C/2152 –Travaux salle du Temps Libre 224,61 €

C/2151 –Travaux de voirie 3.047,25 €

C/2152 –Travaux réseaux (illumination de Noël) 1.480,65 €

- 2° - **de charger** M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat et le titre y afférent en y annexant la présente.

- 3 - **de transmettre** la présente délibération à
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Trésorier de Mutzig,

**N°49-F/09. Décisions modificatives de crédits**

**Le Conseil Municipal,**

OUÏE l'exposé conjoint de M. le Maire, Jean-Louis WIETRICH et de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient d'abonder certains comptes permettant de payer encore des factures pour l'exercice 2009,

**Après en avoir délibéré  
et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1°- **de voter les crédits complémentaires comme suit :**

**En section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère générales pour : 25.000,00 €

C/61523: Voix et réseaux 20.000,00 €

C/6283 : Nettoyage des locaux 5.000,00 €

Recettes :

C/748311 : Compensation des pertes TP 25.000,00 €

**En section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	+ 3.000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	- 3.000,00 €

- 2 - de transmettre la présente délibération à
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Trésorier de Mutzig,

**Point 5 : Contrat et convention****N°50-A/09. Gaz de Strasbourg : renouvellement du contrat****Le Conseil Municipal,**

- VU sa délibération du 13 avril 1987 n° 222/87 portant contrat de concession de distribution de Gaz,
- VU le contrat de concession de distribution de l'énergie gaz en date du 27 avril 1987 entre la Commune de Gresswiller et le Gaz de Strasbourg expirant au 31 décembre 2010,
- VU le régime juridique du renouvellement des concessions de gaz et en particulier la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et les articles L.1411-12 et L.2224 -31 III du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le projet de contrat de concession et ses annexes proposés par Réseau GDS (Gaz Distribution Services),

**Après en avoir délibéré****et voté à l'unanimité****DECIDE**

- 1°- **d'approuver** le projet de contrat de concession et ses annexes entre Réseau GDS et la Commune de Gresswiller, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2049,
- 2°- **de substituer** le nouveau contrat de concession et ses annexes à l'actuel contrat dès leur date de signature,
- 3 - **de transmettre** la présente délibération à
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Directeur Général de Réseau GDS à Strasbourg

**N°50-B/09. SDAU : convention pour instruction des demandes d'utilisation des Sols****Le Conseil Municipal,**

- VU sa délibération du 6 décembre 1988 portant « Urbanisme – choix du service instructeur » sollicitant le concours du Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme à Strasbourg pour l'exercice des compétences relatives à la délivrance d'autorisation du sol et des actes assimilés,
- VU la lettre de M. le Président du Conseil Général du Département du Bas-Rhin en date du 17 novembre précisant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 cette prestation sera facturée annuellement à hauteur de 1,50 € par habitant,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de poursuivre l'instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols par l'actuel Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré****et voté à l'unanimité****DECIDE**

- 1°- **d'approuver** l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols.
- 3 - **de transmettre** la présente délibération à
  - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin, - SDAU,
  - Monsieur le Trésorier de Mutzig.

**Point 6 : Recensement de la population 2010**  
**N°51/09. Création de postes d'agents recenseurs**

**Le Conseil Municipal,**

- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V portant opération de recensement,
- VU** les décrets n° 2003-485 du 5 juin 2003 et n° 2003-561 du 23 juin 2003 relatif aux opérations de recensement,
- VU** l'arrêté du 5 août 2003 relatif à l'échéancier de l'enquête de recensement,
- VU** la lettre de la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques du 22 avril 2009 précisant que la Commune de GRESSWILLER fera l'objet d'une enquête de recensement en 2010,
- VU** la lettre de la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques du 31 août 2009 précisant que la dotation forfaitaire de recensement allouée à la Commune de GRESSWILLER s'élèvera à la somme de 3.071,00 €

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir un agent recenseur pour 250 logements maximum, il en a été dénombré environ 650,

**Après en avoir délibéré et voté par**

**12 VOIX Pour et**

**2 VOIX Abstention,**

**DECIDE**

- 1° - **de créer trois emplois occasionnels** d'agents recenseurs pour l'enquête de recensement qui aura lieu à GRESSWILLER lors de la période du 21 janvier 2010 au 20 février 2010, emplois qui seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2010,
- 2° - **d'affecter la totalité** de la dotation forfaitaire de recensement aux trois agents recenseurs par tiers (rémunération brute qui sera arrondie à l'euro supérieur),
- 3° - **de charger M. le Maire ou l'un des Maires-Adjointes à procéder au recrutement des trois agents recenseurs et de signer toutes pièces relatives à l'opération.**
- 4° - - **de transmettre** la présente délibération à
  - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Directeur Régional de l'INSEE à Strasbourg,
  - Monsieur le Trésorier de Mutzig.



**Point 7: Taxe Locale d'Équipement  
N°52/09.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 26 mars 1984 n° 67/84 instituant la Taxe Locale d'Équipement à compter du 15 avril 1984 avec un taux de 2%,

**OUIË** l'exposé conjoint de M. le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précisant que cette taxe constitue une ressource non négligeable pour la commune appelée à financer et à entretenir des équipements publics résultant du développement général de l'urbanisme. Cette taxe dont le taux maximum autorisé est de 5 % a surtout pour but de normaliser la participation des constructeurs aux dépenses d'équipements.

**Sur proposition de M. le Maire et  
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité  
DECIDE**

- 1° - de porter le taux de la Taxe Locale d'Équipement à 3 % (trois pour cent) pour toutes les catégories d'immeubles avec effet immédiat.**
- 3° - de notifier la présente à :**
  - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Directeur du SDAU, Service Instruteur,
  - Monsieur le Trésorier de Mutzig.

**Point 8: Lotissement rue de Rosenwiller :  
N°53/09. Dénomination de la voirie nouvelle**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'arrêté municipal en date du 29 septembre 2006 autorisant le lotissement – dossier n° LT 067.168.06.R0001 – pour cinq lots de construction à usage d'habitation dans la rue de Rosenwiller et créant une antenne nouvelle à partir de la rue de Rosenwiller,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2215-1,

**Sur proposition de M. le Maire et  
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité  
DECIDE**

- 1° - de dénommer officiellement la nouvelle desserte Impasse des Frênes en lieu et place de l'ancienne propriété sise au 45, rue de Rosenwiller avec effet immédiat.**
- 2° - la plaque de signalisation de cette nouvelle voirie sera mise en place dès son aménagement définitif.**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**



**Jean-Louis WIETRICH**

**Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 7 décembre 2009****Point 6 : Divers****Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que:**

- L'ancien Président Mathieu DUBOIS remercie la municipalité pour son aide et soutien. Le Handball de la Vallée de la Bruche a été dissous au cours de cette saison par manque d'effectif. Les membres restant évoluent actuellement dans l'équipe de Bischoffsheim.
- L'élément ludique implantée dans la cour arrière de l'Ecole Maternelle fera l'objet de travaux de remplacement du filet suspendu et autres accessoires pour un coût estimé à 2.000,00 € HT,
- L'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme suit son cours, elle s'arrêtera le mercredi 30 décembre 2009,
- La cérémonie des vœux du Nouvel An est fixée au vendredi, 15 janvier 2010 à 19 h 00 dans la Salle des Fêtes du Complexe Gresswiller – Dinsheim, rue Curie
- Le dossier de permis de construire de l'ancien immeuble des consorts Rebhun est déposé en Mairie et qu'il portera sur une réhabilitation en logements sociaux.

**Monsieur Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal rend compte** de la dernière séance plénière du SICTOMME qui s'est tenue à OTTROT le 24/11/2009 et précise notamment que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il n'y aura plus de ramassage d'objets encombrants. Des solutions sont proposées et figurent dans un fascicule qui sera distribué prochainement par les agents du SICTOMME à l'ensemble des ménages.

Sur ce dernier élément, Monsieur le Maire lève la séance et invite l'Assemblée au verre de l'amitié clôturant cette année 2009 tout en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.